

ADMISSION SUR CONCOURS

- ÉCOLE DE TRADUCTEURS ET D'INTERPRÈTES DE BEYROUTH

Cette admission s'adresse aux élèves inscrits en classe terminale (ou déjà bacheliers) ayant atteint le niveau A du test de français. Elle s'adresse aussi aux candidats non admis ou non satisfaits de leurs choix en admission sur dossier ; ceux-ci doivent confirmer par écrit leur demande de participer au concours. Ce concours ne donne droit à l'admission que pour l'année universitaire au début de laquelle il est présenté (année universitaire 2008-2009).

Chaque candidat s'engage par sa participation au concours, à se confirmer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury, lequel décide en dernier ressort. Toute infraction au règlement peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'accès au concours.

Inscription au concours (en juin)

Les candidats doivent se présenter au secrétariat de l'ETIB entre le lundi 2 juin 2008 et le mardi 8 juillet 2008 à 12h pour remplir la fiche d'inscription.

Concours (mi-juillet)

Le Concours a lieu les 16-17 juillet 2008.

Résultats (début août)

Le jury présidé par le directeur de l'Ecole, établit la liste d'admis. Cette liste est affichée dans l'Ecole. Les candidats confirment leur inscription en versant le premier terme des frais de scolarité.

Conditions d'inscription

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être inscrit en classe terminale ou être titulaire du Baccalauréat libanais ou de son équivalent. L'inscription du candidat non titulaire du Baccalauréat sera conditionnelle conformément à l'engagement signé en annexe
- Satisfaire aux conditions relatives au test de français. L'admission au concours reste conditionnelle jusqu'à la confirmation par l'Administration Centrale de son succès à ce test conformément à l'engagement signé en annexe.
- un étudiant démissionnaire, renvoyé ou éliminé de l'école ne peut être pour une deuxième fois candidats au concours.

Conditions relatives au test de français

Les candidats qui s'inscrivent aux concours d'entrée doivent être classés en catégorie (A) avant leur inscription à ces concours.

Ceux qui sont classés en catégorie (B) peuvent cependant s'inscrire à ces concours et garder le bénéfice de leur admission à condition d'être classés en catégorie (A) avant la date ultime des inscriptions au 1^{er} semestre (2008-2009).

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- La fiche d'inscription et les engagements en annexe, dûment remplis et signés.
- Deux photos format passeport datées de moins de trois mois (inscrire au verso le nom, le prénom et le prénom du père).
- La nouvelle carte d'identité ou extrait d'état civil individuel postérieur au 1^{er} janvier 2007 (original et photocopie).
- L'attestation légalisée par le ministère de l'éducation nationale, établie par le dernier établissement scolaire fréquenté par l'élève, sur laquelle est porté le numéro de la liste de l'établissement scolaire auprès du ministère de l'Éducation nationale et le numéro de l'élève sur cette liste, justifiant qu'il est inscrit en classe terminale ou une copie certifiée conforme par le ministère de l'éducation nationale du Baccalauréat libanais ou de son équivalent.

Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est de 125 000 LL.

Ces droits ne peuvent en aucun cas être remboursés. Les candidats qui ont présenté une demande d'admission sur dossier sont exemptés des frais d'inscription mais doivent présenter le reçu lors de leur inscription au concours.

Lieu et horaire des épreuves

Le concours aura lieu au Campus des sciences humaines, rue de Damas. Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier suivant :

Mercredi 16 juillet 2008	9h00 – 11h00	Arabe (2h)
Mercredi 16 juillet 2008	11h30 – 13h30	Anglais (2h)
Jeudi 17 juillet 2008	8h30 – 10h30	Français (2h)
Jeudi 17 juillet 2008	10h30	Oral

Matériel nécessaire

Le papier nécessaire (propre ou brouillon) sera fourni au candidat. Les candidats devront se munir de tout le reste du matériel indispensable : encre bleue, bleue noire ou noire (seules couleurs autorisées).

Prescription commune à l'ensemble des épreuves

Chaque candidat doit :

- Garder avec lui le reçu d'inscription et une pièce d'identité.
- Se placer à la table portant son numéro d'inscription.
- Inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur toutes les feuilles déposées sur sa table : son nom, prénom, prénom du père et son matricule (aucune rature dans le nom ne peut être admise).
- Cesser son travail dès que la séance est déclarée terminée par le président de séance.
- Remettre la copie (même blanche) et la carte de participation au concours.
- Emporter les brouillons.

Retards et sorties en cours de séance**Retards**

Les retardataires ne seront admis à composer qu'à titre conditionnel ; leur cas sera soumis au Jury qui statuera ultérieurement. Ils cesseront de composer en même temps que les autres candidats.

Sortie en cours de séance

Aucun candidat ne sera autorisé à sortir d'une salle, pour quelque motif que ce soit, moins

d'une heure après le début de l'épreuve. Le candidat sortant définitivement avant la fin d'une épreuve doit restituer l'énoncé qu'il a reçu, la carte de participation au concours ainsi que la feuille de propre et les feuilles de brouillon. Toutefois, passée la première heure et en cas de nécessité il pourra sortir à condition d'y être autorisé par le responsable de salle et d'être accompagné par un surveillant.

Résultats

Le résultat du concours sera affiché au Campus des sciences humaines le 30 juillet 2008.

N.B. :

Toute photocopie doit être accompagnée du document original pour authentification du document.

Est automatiquement exclu du concours, tout candidat convaincu de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit.

L'Administration se réserve le droit d'apporter les modifications jugées nécessaires à ce règlement, les modifications étant simplement affichées sur les tableaux d'affichage de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth.